

ACTES DE COLLOQUE

Antigone Mouchtouris & Dominique Sistach (Sous la direction de)

Discrimination et modernité

Université de Perpignan - Via Domitia

Jeudi 11 Mai 2006

LE SEXISME OU LE SOCLE FONDATEUR DE TOUTES DISCRIMINATIONS

Françoise BIRKUI

*Doctorante en sociologie, Présidente de l'association idem¹ - Université de Perpignan –
Via Domitia*

*« Un trait empirique presque universel des sociétés
humaines.*

*Il s'agit de l'apparente incapacité de se constituer soi
sans exclure l'autre,*

*et de l'apparente incapacité d'exclure l'autre sans le
dévaloriser, et finalement, le haïr »*

Cornélius Castoriadis, « Réflexions sur le racisme », in :
Le monde morcelé. Les carrefours du labyrinthe III, Paris,
Ed Seuil, 1990.

Étymologiquement la discrimination fait référence à la séparation, à la distinction établie entre des personnes ou des groupes selon un ou des critères spécifiques². Il s'agit en premier lieu d'une opération cognitive de discernement qui pose le rapport à l'altérité. Or, la

¹ **Idem** a pour but le partage de savoirs, la diffusion, la formation, la promotion des études de genre et de l'égalité des sexes. idemgenre@yahoo.fr

² Le nouveau code pénal- Art 225-1 complété par les lois du 16 Novembre 2001 sur la lutte contre les discriminations et du 4 mars 2002 sur les droits des malades- précise les dix huit critères dès lors illégitimes et taxées d'illégalité. Les discriminations sont définies comme «... toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patrimoine, de leur état de santé, de leur handicap, de leur caractéristique génétique, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou leur non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée »

dualité fondamentale dans l'humanité est celle qui existe entre les sexes.

Cette altérité, basée sur la distinction naturelle qui différencie biologiquement les filles et les garçons, s'inscrit dans la culture qui apprend, dès l'enfance, à se construire femmes et hommes selon des attributs spécifiques et opposés les uns aux autres³. C'est pourquoi les rapports de pouvoir, que traduit la distinction de genre, me paraissent être des outils privilégiés pour questionner les mécanismes de sélection hiérarchisée, inhérents à l'ensemble des motifs de discrimination.

Une altérité intériorisée

C'est sur le mode de la différence duelle des sexes que le rapport au monde s'appréhende tout comme il construit dès le plus jeune âge, celui-celle qui en deviendra acteur-actrice. La socialisation de genre administrée dans le premier cercle social de la famille, est relayée par les systèmes éducatifs de par leur caractère bipolaire. Ce traitement différentiel des sexes s'inscrit dans les phases d'identification, puis d'individuation et enfin de subjectivation.

La discrimination de genre fait référence à des inégalités « intériorisées », elle se construit sur « l'impensé » des sociétés, elle se justifie par des formes historiques d'exclusion. Perçues comme naturalisées, elles prennent place et se pérennisent dans les normes sociales et dans l'inconscient collectif.

L'actualité mondiale illustre les conséquences de cet essentialisme dont font état les cas de violence fait aux femmes, ici et ailleurs :

Le foeticide des filles a donné lieu à un néologisme : le féminicide infantile (Inde, Chine..), les mariages, les grossesses et avortements forcés, les mutilations génitales, les lapidations, les défigurations et autres crimes d'honneur contre les femmes adultères ou non consentantes aux intentions des hommes, les viols politiques exécutés comme arme de destruction massive avec la maladie du sida (Soudan, Congo...), l'esclavage domestique sexuel, la prostitution forcée, le viol conjugal, les violences domestiques ou liées à la dot et toutes privations et sacrifices.

Ces indicateurs traduisent la dimension atemporelle et universelle des mécanismes de

³ C'est la contradiction d'un système qui impose la réconciliation des sexes, au profit de la famille.

persécution à l'encontre des femmes, et semblent jouir d'une tolérance, au nom de la tradition et du respect de la diversité culturelle, alors qu'ils dérogent aux droits humains fondamentaux.

Les réalités actuelles des statistiques nationales, concernant la place des femmes dans le champ public, font apparaître, certes des avancées du droit des femmes, mais aussi des persistances. Sur le marché de l'emploi, et malgré leur record de réussite en termes de diplômes, les femmes sont majoritairement précaires. Les définitions sexuées des qualifications privilégient des emplois féminisés et de subordination⁴ - et ce dès l'orientation- : les écarts des salaires perdurent, les carrières sont moins rapides et la mobilité sociale plus longue, le chômage des femmes est socialement toléré, le temps partiel est contraint plus que choisi, les représentations des travailleuses les traduisent comme « voleuses du travail des hommes »⁵ et à investissement professionnel moindre, de par leur affectation supposée à la sphère privée, familiale et domestique. Les difficultés d'accès des femmes à la vie professionnelle, politique et institutionnelle reflètent les obstacles fortement marqués à leur reconnaissance.

Ainsi dans les consciences et usages, la culture de genre justifie la domination des femmes par la naturalisation des différences. Ce sera parmi les outils d'appréhension du monde et de la culture d'appartenance, que nous questionnerons ici les fondements et mécanismes de perpétuations des traitements hiérarchisés des sexes. Les mécanismes cognitifs, produits et façonnés par l'histoire philosophique de la différence des sexes, redistribuent une culture silencieusement « genrée ». La désignation des sciences comme étant « androcentristes » est le produit d'une entrée, récente et en cours, des femmes dans le champ institutionnel. A terme, notre propos s'orientera vers les ressources et les modalités d'application du concept de genre dans les sciences. Transposé aux mesures politiques en faveur de l'égalité des sexes, nous questionnerons quelques incidences de leurs applications à l'échelle européenne.

L'hégémonie masculine transmise dans le langage : le cas de la langue française.

⁴ 60% des emplois des femmes sont d'ouvrières ou d'employées et 78% des emplois non qualifiés sont occupés par des femmes. Cf. V Mougin, « Femmes en galère. Enquête sur celles qui vivent avec moins de 600 euros par moi », Ed La Martinière, 2004.

⁵ M Ferrand, *Féminin, Masculin* Coll Repères, 2004, Paris, 128p.

Dans le langage, l'universel humain est conjugué au masculin ce qui émet chez les femmes le principe d'une "conscience dominée", une aliénation de la subjectivité féminine dans le statut de soumission, que Nicole Claude Mathieu⁶ définit comme la « muliérité ». Selon Michelle Riot-Sarcey⁷, l'invention de la catégorie « femme » qui échappe à l'universel masculin est absorbée dans une identité collective de référence qui « *enserre le mode d'être individuel de chaque femme* ». Dans *La domination masculine*, Pierre Bourdieu cite l'hégémonie masculine, que révèle et reproduit la construction sociale des structures cognitives. Cette construction « *envahit la conscience des femmes par le pouvoir omniprésent des hommes* »⁸ d'où la nécessité pour les femmes de transgresser les normes du groupe de référence pour s'autonomiser et passer de l'individu « qui est dit » au « sujet responsable qui se dit »⁹. Le pouvoir de dire « je » exprime une forme de lutte contre l'assujettissement et contre la soumission de la subjectivité.

Devenir un sujet dans l'histoire, rejoint le projet initial des *Women studies* formulé dans les années soixante aux Etats-unis. Ce champ académique propose de lutter contre l'évidence intériorisée des relations de domination entre les sexes, induites par les visions androcentrées qui caractérisent les traits culturels des civilisations et des sciences.

L'oubli des Femmes dans les sciences des Hommes

En Anthropologie, la variable du sexe se présente comme déterminante (division sexuelle du travail, règles de filiation et d'héritage, oppositions symboliques duales, masculin-féminin, haut-bas...), ces rapports de pouvoir entre les sexes étant des « invariants culturels ». Ces derniers sont perçus comme des « conservatoires de civilisation » atemporels et universels portant en eux l'ordre symbolique d'un monde jugé immuable. Les rôles sexués ont longtemps été considérés comme un donné et non comme un construit social. Margaret Mead, en 1935, avait analysé cette dualité dans une perspective constructiviste.

L'exemple de l'anthropologie cite, parmi d'autres, la participation des disciplines scientifiques dans l'élaboration et la diffusion de présupposés, idéologiques, moraux et

⁶ N C Mathieu, « L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe », Côté –femmes « Recherches » 1991, Paris, , 293p.

⁷ M Riot-Sarcey, « Pouvoir(s) » in Dictionnaire critique du féminisme, PUF, 2ème édition, 2004, Paris, p168.

⁸ P. Bourdieu, « La domination masculine », ed Seuil , Paris, 1998, pp 46-47.

⁹ P. Ricoeur, « Individu et identité personnelle », in Collectif, Sur l'individu, Paris, 1987, 122p.

politiques, silencieusement discriminatoires. Sous le label scientifique, dès lors incontestable dans le sens commun, se transmettent et se pérennisent les inégalités de genre, qui sont, en outre, valorisées par la *complémentarité* des sexes.

En 1931 déjà, Marcel Mauss observait : « *La division par sexes est une division fondamentale qui a grevé de son poids toutes les sociétés à un degré que nous ne soupçonnons pas. Notre sociologie, sur ce point, est très inférieure à ce qu'elle devrait être. On peut dire à nos étudiants, surtout à ceux et celles qui pourraient faire un jour des observations sur le terrain, que nous n'avons fait que la sociologie des hommes et non pas la sociologie des femmes ou des deux sexes* ». ¹⁰

Les femmes étaient jusque-là citées transversalement dans les études sur la famille dans les sciences humaines. Elles sont « *les silences de l'histoire* » ¹¹ écrit Michelle Perrot, leur mariage fait perdre toute trace de leur histoire généalogique ¹², leur illégitimité dans la sphère publique a gommé leur participation, leur éducation religieuse et domestique étaient inappropriées à l'expression, d'où leur autocensure ou/et l'autodestruction de leurs correspondances et journaux intimes. Parfois elles apparaissent dans les écrits des Grands Hommes qu'elles accompagnent, ou bien comme pieuses, exceptionnelles ou encore scandaleuses, hérétiques, mais rares sont « *les mots des femmes* » ¹³. Parmi les archives privées, Georges Sand est celle qui regroupe le plus grand nombre de témoignages et qui se soit autorisée une autobiographie, néanmoins axée sur l'histoire de sa famille. En revanche, il y a surabondance de discours d'hommes sur les femmes, dans la peinture, les lettres, la politique ou la philosophie, rendant compte des représentations, interprétations et des devoirs des femmes, pensés et exprimés par les hommes. Entre condamnation et apologie de la différence dont elles font état, « les » femmes ou « la » femme a été progressivement traitée comme une catégorie appropriée par l'entendement des hommes.

Les sciences fautives devant la question de la « réparation »

Ce sont en premier lieu l'Histoire et l'Anthropologie qui ont été investies par les

¹⁰ M. Mauss, « Cohésion sociale et division de la sociologie » Oeuvres Tome 3, Ed Minuit, Coll Le sens commun, 1969, Paris.

¹¹ M. Perrot, « Les femmes ou les silences de l'histoire » Ed Flammarion, Paris, 2002.

¹² Une enquête démographique dite « TRA » a été initiée par J Dupâquier dans le but d'observer les phénomènes de mobilité sociale des familles dont le nom commençait par « TRA ». Sans trace sur les femmes il n'a pas pu les intégrer.

¹³ M. Ozouf, « Les mots des femmes. Essai sur la singularité française », Paris, Fayard, 1995.

Women studies en quête d'une réhabilitation des femmes en tant qu'actrices sociales. Plusieurs facteurs ont favorisé cette émergence : tout d'abord l'entrée de femmes dans le champ scientifique et animées de motivations militantes à une période où la recherche, essoufflée par les grands paradigmes, s'ouvre vers de nouveaux objets¹⁴ et disciplines¹⁵.

À partir des années 60-70, la création des *Women Studies* et de groupes de réflexion d'anthropologues femmes incita certaines d'entre elles à analyser les recherches de leurs collègues masculins, d'autres à retourner sur les terrains précédemment observés. Annette Weiner¹⁶, après observation de la Kula dans les îles Trobriand, affirmera que cette pratique définie comme masculine par Malinowski, donne un rôle essentiel aux femmes dans l'échange et les cérémonies mortuaires. Paola Tabet démontrera que l'étude des chasseurs-cueilleurs T Kung ! par Robert Lee se consacre uniquement aux activités productives des hommes et tait le maternage et les soins aux enfants des femmes, considérés comme des activités naturelles *hors travail*. Claude Lévi-Strauss affirme que LA société humaine est avant tout une société masculine et polygame dans laquelle l'échange des femmes – passives victimes - constitue un élément universel des sociétés. Françoise Héritier ou Chantal Collard rectifieront les absences de certaines analyses structuralistes, en soulignant le rôle essentiel des femmes dans les échanges matrimoniaux, notamment dans leurs stratégies relationnelles avec les hommes. Ce qui a récemment développé les études portant sur les multiples formes de résistance de femmes envers la domination des hommes (secret, aptitude à composer...)

Ainsi, les *Women studies* taxent les plus grands anthropologues tels que Lévi-Strauss, Evans-Pritchard ou Godelier, d'androcentristes, et font apparaître que l'observation des sociétés qui échappent aux valeurs intériorisées des chercheurs, semble peu permettre d'en saisir la logique interne dans sa globalité. L'appartenance à des catégories culturelles, sociales, sexuées, religieuses (et les chercheurs de référence sont généralement occidentaux, blancs, chrétiens et hommes) favorisent des interprétations « arbitrarisées » par le label scientifique.

Les sciences naturelles ont longtemps participé à une sexuation des savoirs, en utilisant les métaphores sociales basées sur les rapports d'inégalité « naturalisés ». C'est ce qu'Emily Martin¹⁷ a démontré en analysant la théorie scientifique de la fécondation, la plus répandue

¹⁴ Comme la vie privée, l'adolescence, la prostitution avec Corbin, Duby, Flandrin...

¹⁵ Comme la démographie historique qui s'intéresse à la natalité, au mariage... cité par M Peroot op cit.

¹⁶ A Weiner, « La Richesse des femmes, ou comment l'esprit vient aux hommes (Iles Trobriand) », Seuil, 1983, Paris ; 1ère éd. angl., 1976.

¹⁷ Emily Martin, "The egg and the sperm; how the science has constructed a Romance based on Stereotypical Male-Female Roles" in *Journal of women in culture and society* 16 (3), 1991, pp 485-501.

dans les manuels scolaires jusqu'en 1990. C'est l'activation du processus par la rencontre et la fusion d'un spermatozoïde « actif », « vigoureux » qui « pénètre » l'ovocyte et lui « transmet ses gènes » et « active le programme de croissance ». L'ovocyte est « emportée », elle subit l'assaut du spermatozoïde, elle est « pénétrée » puis « fécondée ». D'autres études expriment la dynamique moléculaire de l'ovocyte qui produit les protéines et les molécules nécessaires à l'adhésion et la pénétration. Cet exemple met en évidence les orientations idéologiques inscrites dans les métaphores sexuées du langage scientifique.

La dissymétrie fondamentale des sexes s'illustre et se promulgue également parmi l'élaboration des outils scientifiques. Dans les statistiques, la différence de traitements des sexes fait apparaître la position sociale des femmes comme invisibilisée ou inadéquate¹⁸. En France, la distinction des groupes sociaux s'étudie à partir de statistiques basées sur l'analyse des positions professionnelles, ce qui tait les personnes sans activité professionnelle et notamment les femmes : mariées, en couple ou au foyer, qui étaient majoritaires dans les années soixante. Celles-ci sont classées dans la position sociale de leur conjoint, alors que les hommes ne sont jamais définis par l'appartenance sociale de leurs femmes, même quand ils sont sans emploi¹⁹. Dans les couples d'actifs, les femmes actives sont classées dans la catégorie des « chefs de ménage » depuis la nomenclature de 1982. De plus, le critère d'alliance détermine l'appartenance de classe pour les seules femmes²⁰ puisque les statistiques les différencient entre elles, de par leur statut matrimonial, ce qui n'est pas le cas des hommes. Enfin, la profession des hommes reste parmi les items de référence qui ne sont que très peu ou récemment rééquilibrés par la profession des femmes. Or les familles monoparentales sont le plus souvent le lot de femmes.

L'apport des *Women studies* a permis de poser le constat de « la faute », voir la « déviance » des sciences, qui ont silencieusement transmis des positions politiques et morales inégalitaires, et ce malgré la « neutralité objective » censée les définir. Les conséquences de ce biais scientifique - identifié depuis quelques décennies et récemment diffusé - sont d'autant plus préjudiciables qu'elles justifient et perpétuent l'ensemble d'un système social pensé et organisé sur les bases cognitives, morales et politiques d'une

1

¹⁹ C Delphy, *Les femmes dans les études de stratification*, Ed Michel, 1977, pp 25-38.

C Delphy, *L'ennemi principal*, Ed Syllepse, Paris, 1998.

²⁰ M Ferrand *ibid*, pp 67.

domination « naturelle ». Transposable dans les questions raciales, la position passive des sciences envers les peuples colonisés - les « indigènes » - demeure. Accepter l'erreur des différences creusées par l'entendement scientifique réclame la réparation de ses « errements ». Selon Dominique Pestre²¹, c'est là l'un des *privilèges* de la science que de se rectifier par étapes. En ce sens, le concept de genre permettrait de réajuster le débat épistémologique.

Le genre comme grille de lecture des critères de différenciation

Malgré les fortes disparités que nous venons d'exposer, ce sont les pressions européennes qui ont véritablement imposé le principe d'égalité en France, en préconisant le *gender mainstreaming*²². Ce mode d'analyse et d'action aspire à une déconstruction des genres en vue d'un traitement social sexuellement neutralisé. Il impose une désappropriation des principes cognitifs et identitaires dont chacun-e est porteur.

Les *Cultural studies* et ses composantes telles que les *Women, Blacks, Indian, Post-colonial, Chicana, Gay & lesbian, Queers... Genders* et *Science studies*, se sont attachées, dans leur logique déconstructiviste, à dénaturiser leurs différents objets. Il s'agit alors de mettre en évidence le fait que les femmes, les sexes, les orientations sexuelles, les races constituent autant de critères d'inégalités sociales, articulés et cumulés entre eux²³.

Le genre se pratique comme un outil de changement politique dans le sens où il induit une neutralité, ce qui favorise son intégration institutionnelle. Il semble échapper - malgré ses applications - aux théories et aux positionnements féministes et s'inscrire peu à peu dans le champ scientifique (où la science des hommes fait la preuve d'un militantisme « confidentiel »).

Les thèses féministes sont, notamment en France, l'objet d'une suspicion voire d'une condamnation persistante et révèlent l'ampleur des résistances qu'illustre une confusion sémantique. Dans les pays anglo-saxons, le féminisme évoque le savoir scientifique sur les femmes, en France le sens commun le perçoit comme mouvement radical en guerre contre

²¹ D Pestre, *Introduction aux sciences Studies*, coll Repères, Ed La découverte, Paris, 2006.

²² Le *gender mainstreaming* a été défini en 1995 comme principal courant de pensée et d'action pour lutter contre les discriminations de sexes et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Cf Axe 3 des directives européennes.

²³ Voir par exemple en France « Nouvelles questions Féministes ».

l'opresseur mâle. Cette vision, fidèle à celle dont témoigne l'histoire et les revendications collectives de femmes, émet le désordre social, les émeutes ou encore le cannibalisme avec les Bacchantes, rendant peu compte des possibilités à révéler les contradictions d'une culture de genre hétéronormé.

Face aux résistances, des mesures d'applications autoritaires

Le *gender mainstreaming* se pratique comme un outil de changement politique, en ce sens il aspire à une évolution des consciences discrètes, même si les résistances à son application nécessitent, selon les détractrices-teurs, des mesures de contrainte, de sanctions économiques ou encore pénales. C'est aussi le cas des lois sur la parité, ou des mesures de discrimination positives, qui semblent faire apparaître de nouvelles oppositions, les cristalliser et ressourcer les inégalités de droits, en faisant appel à ce qui s'oppose le plus fermement au principe d'équité : les privilèges. Ajoutés aux redéfinitions des critères de discrimination dans les textes de lois, les débats évoqués, révèlent « la face visible » des enjeux politiques contenus dans les rapports sociaux de sexe, redéfinissant ainsi le mythe de la complémentarité amoureuse des sexes.

Malgré les multiples recommandations institutionnelles depuis vingt ans, les mesures politiques et légales préconisées semblent peu effectives. Il semble que les véritables conditions d'acceptation du principe d'égalité imposent une rupture épistémologique qui ne pourra s'effectuer sans intégrer les outils culturels et scolastiques fondamentaux.

Il s'agirait d'engager, par exemple, une féminisation du langage et d'intégrer la participation des femmes scientifiques dans les savoirs normatifs. Ce renouvellement épistémologique, en partie en cours, devrait tendre peu à peu à un rééquilibrage de genre et réhabiliter les multiples apports historiques des femmes, jusqu'alors fort peu reconnus. La nécessité d'identification valorisée des femmes dans leurs trajectoires professionnelles serait ainsi portée par de potentiels modèles proposés. Cette mixité culturelle serait d'autant plus efficace si le marché de l'emploi permettait leur intégration dans des postes pérennes, socialement valorisés (de cadres, de décisionnels, membres de Conseil d'Administration..)

Le métissage comme proposition au principe binaire d'altérité.

Ces étapes d'évolution des consciences, des représentations et des pratiques, semblent pencher vers l'objectif idéal du « *métissage* »²⁴ tel qu'il est défini par François Laplantine comme moyen (entre autres) de lutte contre toutes les discriminations.

Selon l'auteur tout principe de différenciation génère exclusion, marginalisation, ou encore exotisme, folklorisme, voire fétichisme. Ces mécanismes répondent à une logique commune d'oppositions binaires, motivées par des positions ethnocentrées et/ou allocentrées, restant extérieures à l'échange. Tout se passe comme si l'éradication de l'altérité constituait la suprême menace à toute pureté et stabilité identitaire. Le métissage, aujourd'hui galvaudé par la « civilisation de la mondialisation », serait exutoire alors qu'il requiert un cheminement méthodique. Celui-ci pose l'expérience individuelle de la désappropriation ainsi que la « *reconnaissance de l'autre en soi* », dans la transformation et la mouvance qu'évoquent l'interaction, les modalités d'échange et de partage. Opposé à un essentialisme, justifiant la domination de certains peuples sur d'autres comme d'un certain sexe sur l'autre, le métissage propose une troisième voie entre l'universalisme et les spécificités, l'uniformisation et le repli communautaire.

Spéculations sur l'application des mesures prônant l'égalité des sexes en Europe

Aujourd'hui l'OCDE reconnaît les institutions sociales et les pratiques culturelles comme étant à l'origine d'une discrimination durable à l'encontre des femmes dans les pays en développement²⁵. Les enquêtes de la Commission Européenne font apparaître qu'au sein du foyer la violence est devenue, pour les femmes de 16 à 44 ans, la 1^{ère} cause d'invalidité et de mortalité.

Malgré les acquis communautaires, imposés par la commission Européenne auprès des pays qui la constituent ou en sollicitent l'appartenance, l'égalité des sexes n'est pas un projet partagé et encore moins adapté à tous. Dans de nombreux pays la prise en compte de l'acquis communautaire se limite à une simple modification de la loi sans réelle influence sur les pratiques²⁶. La Pologne en fournit une bonne illustration : la loi sur l'égalité entre les hommes et les femmes ne fait pas écho aux convictions des élus ; néanmoins cette directive a été

²⁴ François Laplantine, Alexis Nouss, *Métissages, de Arcimboldo à Zombi*. Montréal, Pauvert, 2001, 634p.

²⁵ Organisation de Coopération et de Développement Economique

²⁶ S Roth: « One Step Forwards, One Step Backwards, One Step Backwards: The Impact of EU Policies on Gender Relations in Central and Eastern Europe », in : *Transitions*, vol. XLIV, n° 1, op. cit., pp. 15-27

accueillie dans son caractère purement formel pour justifier de l'adhésion à l'Union Européenne. Par ailleurs l'argument de l'égalité des sexes a été évoqué pour refuser l'entrée de la Turquie dans l'UE, ce qui a eu pour effet d'instaurer une nouvelle constitution rééquilibrant les droits des femmes. Mais les conditions préalables comme l'éducation (50% des femmes en bénéficient), l'emploi (27%) et la naturalisation des violences masculines (68% de femmes battues d'après une enquête entre 1990 et 1996) nécessitent une rupture et font craindre les incidences d'une politique précipitée.

BIBLIOGRAPHIE

P. Bourdieu, *La domination masculine*, Ed. Seuil, Coll. Liber, 1998, Paris.

C. Delphy, *Les femmes dans les études de stratification*, Ed. Michel, 1977, Paris.

- C. Delphy, *L'ennemi principal*, Ed. Syllepse, 1998, Paris.
- M. Ferrand, F. Imbert, C. Marry, « Femmes et sciences : une équation improbable. L'exemple des normaliennes et des polytechniciennes », *Formation Emploi*, 55, 1996.
- M. Ferrand, *Féminin Masculin*, Ed. La Découverte, 2004, Paris.
- F. Gaspard, « La République et les Femmes », in Wieworka (éd) *Une société fragmentée ? le multiculturalisme en débat*, Ed. La Découverte, 1997, Paris.
- F. Laplantine, Alexis Nouss, *Métissages, de Arcimboldo à Zombi*. Ed. Pauvert, 2001, Montréal.
- F. Laplantine, Alexis Nouss, *Le métissage*, Ed. de Poche, 1997, Paris.
- J. Lauffeur, A Fouquet, « A l'épreuve de la féminisation », in Ed. Bouffartigue, *Cadres : la grande rupture*, Ed. La Découverte, 2001, Paris.
- E. Martin, "The egg and the sperm; how the science has constructed a Romance based on Stereotypical Male-Female Roles" in *Journal of women in culture and society* 16 (3), 1991. N
- C Mathieu, « L'anatomie politique. Catégorisations et idéologies du sexe », *Côté-femmes « Recherches »* 1991, Paris, , 293p.
- M. Mauss, « Cohésion sociale et division de la sociologie » *Oeuvres Tome 3*, Ed. Minuit, Coll Le sens commun, 1969, Paris.
- V. Mougín, *Femmes en galère. Enquête sur celles qui vivent avec moins de 600 euros par mois*, Ed. La Martinière, 2004, Paris.
- M. Ozouf, *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Ed. Fayard, 1995, Paris.
- M. Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Ed. Flammarion, 2002, Paris.
- M. Perrot, *Mon histoire des femmes*, Ed. Seuil, 2006, Paris.
- D. Pestre, *Introduction aux Science Studies*, Coll. Repères, Ed. La découverte, 2006, Paris.
- S. Roth: « One Step Forwards, One Step Backwards, One Step Backwards: The Impact of EU Policies on Gender Relations in Central and Eastern Europe », in : *Transitions*, vol. XLIV, n° 1, op. cit., pp. 15-27.
- D. Saint Martin, « Variants et invariants, éléments pour une histoire structurelle du champ des grandes écoles » in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, N° 70, 1987, Paris.
- S. Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé*, Ed Odile Jacob, 2002, Paris.
- M. Sineau, *Profession : femme politique. Sexe et pouvoir sous la V^{ème} République*, Ed Presses de Sciences-po, 2001, Paris.
- A. Weiner, « La Richesse des femmes, ou comment l'esprit vient aux hommes (Iles

Trobriand) », Seuil, 1983, Paris ; 1ère éd. angl., 1976.